



Actions logement

Direction Espace Logement Hérault
Service actions territorialisées et prévention logement
59 Avenue de Fès Parc Euromédecine II
Espace Henri Bertin Sans Bat A / BP 7238
34080 MONTPELLIER
TEL : 04 67 67 61 51 FAX : 04 67 67 73 06

Type d'action demandée

Mesure
ASLL

Accès à un
hébergement d'insertion
ou logement adapté

Action de
rénovation

Action de
médiation

*Toutes les informations concernant les procédures, le public, les objectifs et le contenu, figurent dans le
« Guide des Actions Logement » : <http://herault.fr/solidarite/index.html>*

Identification du demandeur

N° Dossier Familial (DF) N° dossier CAF/MSA :
Pour le PDS : N° classeur Cyrène : N° dossier Cyrène :

Le demandeur :

Le conjoint : Eventuellement Nom de naissance :

Adresse.....

.....

Commune..... N° tel :

1) Etat civil du demandeur et des personnes concernées

Nom	Prénom	Date de naissance	Parenté	Catégorie socio professionnelle * du demandeur

**Catégorie socio professionnelle : salarié, demandeur d'emploi, retraité, profession indépendante, sans emploi*

Les informations du questionnaire font l'objet de traitements informatisés.

Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du Conseil Général de l'Hérault, Espace Logement Hérault,
59 avenue de Fès, Parc Euromédecine 2, Espace Henri Bertin Sans Bât A BP 7238 34080 Montpellier Tél. : 04.67.67.78.00.

2) Situation budgétaire mensuelle

Nature des ressources			
	Monsieur	Madame	Enfant/autre
Salaires			
Indemnités chômage			
Retraite			
Stage			
I.J invalidité			
Pension alimentaire			
AAH ou AEEH			
RSA			
Autres revenus professionnels (artisan, travailleur indépendant)			

AF	CF	ASF	→	<input style="width: 90%;" type="text"/>
PAJE	CLCA	AEEH	→	<input style="width: 90%;" type="text"/>
AL	APL	<input style="width: 80%;" type="text"/>		

Total ressources du foyer :

Nature des charges mensuelles		
	Charges	Dettes
Loyer accession		
Charges locatives		
Electricité		
gaz		
eau		
téléphone		
Assurance logement		
autres		
Pension alimentaire		
Crédits (total mensuel)		
Prêts C.A.F		
Prêts F.S.L		

Total des charges :

<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
---	---

3) Situation vis à vis du logement avant l'entrée dans le dispositif

Type de logement occupé	studio	F1	F2	F3	F4	F5
Date d'entrée dans les lieux :	Superficie :					
Locataire <i>Bailleur public :</i> Hérault Habitat OPH Agglomération Montpellier OPH Béziers OPH Sète SA HLM : Autres offices HLM <i>Bailleur privé</i>	Accédant à la propriété Propriétaire occupant				Hébergé : Par une structure Par un tiers Habitat précaire Sans logement	

Diagnostic social (obligatoire)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Action « Accès à un hébergement d'insertion ou logement adapté »

Cocher les cases correspondantes

Relais Hôtel social Sous-location Sous-location à vocation bail glissant

Objectif : permettre à un ménage de bénéficier d'un logement temporaire le temps de se stabiliser et de rechercher un logement autonome ou de consolider sa situation en vue de la signature du bail en son propre nom.

Locatif	Familial
Installation dans un nouveau lieu	Retour à une autonomie familiale minimale
Païement régulier des loyers et charges	Stabilisation de la situation
Intégration et stabilisation dans un logement (bail glissant)	Construction, élaboration d'un budget et des priorités
Aménagement et entretien de l'appartement	

Action de rénovation

cf. la grille d'évaluation complémentaire

Les objectifs (plusieurs possibilités) :

S'engager dans une démarche d'auto réhabilitation de son logement et se mobiliser autour de démarches d'entraide, de solidarité, de renforcement des liens de voisinage et participer à des informations collectives

Favoriser les économies d'eau et d'énergie par la réalisation de travaux, la mise en place d'un abonnement électrique adapté à la consommation, l'installation de matériel économe.....(FATMEE)

Améliorer le confort intérieur par des travaux d'embellissement

Action de médiation

cf. la grille d'évaluation complémentaire

Les objectifs (plusieurs possibilités) :

Lutter contre la non-décence, l'indignité et l'inconfort du logement

Favoriser des rapports locatifs équilibrés

Améliorer les conditions d'habitat par la préconisation de travaux

Accompagnement vers un traitement institutionnel ou juridique du conflit

Les mesures d'Accompagnement social lié au logement

Cocher la case correspondante

Intitulé	<u>Demande</u>	<u>Objectif</u>	Intitulé	<u>Demande</u>	<u>Objectif</u>
Recherche 3 mois renouvelables 1 fois		Permettre à un ménage d'accéder dans le parc privé à un logement autonome et adapté	Installation 3 mois non renouvelables		Faciliter l'installation du locataire : appropriation du logement, intégration dans le nouvel environnement
Maintien 6 mois renouvelables 1 fois		Assainir durablement la situation financière par la résorption des impayés de loyer ou de charges liées au logement (fluides)	Prévention expulsion date d'assignation : <u>.../.../...</u> 5 mois renouvelables 1 fois		Déterminer les orientations à mobiliser avant la résiliation du bail et mettre en œuvre les solutions retenues en tenant compte des conclusions du juge
Accédant / Propriétaire Occupant 6 mois renouvelables 1 fois		Evaluer la viabilité du projet immobilier du ménage			

Engagements des parties

Le bénéficiaire :

- collabore avec le service social référent et la structure accueillante afin de faire aboutir son projet logement
- participe régulièrement et activement à l'action proposée

L'instructeur :

- reste le référent et assure l'accompagnement social global du demandeur
- garantit l'articulation avec le maître d'œuvre

Le maître d'œuvre :

- travaille en coordination avec le service social référent
- mobilise de l'accompagnement social lié au logement tout au long de l'action
- respecte le déroulement de l'action conformément à la convention et au « guide des actions logement »

Signature du bénéficiaire	Nom et signature du travailleur social référent + Cachet	Nom et signature du travailleur social ou du technicien de l'organisme prestataire + Cachet

Date de début d'action (obligatoire):

NB : Pour l'accès à un logement temporaire date d'entrée dans les lieux.

Une copie du dossier signé est remise à chacune des parties.